

# VILLE DE PONT-A-MARCQ

DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE LILLE



VILLE DE  
PONT-A-MARCQ

BP 5 Place du Bicentenaire - 59710  
Tél. 03.20.84.80.80 – fax 03.20.84.84.10  
contact@ville-pontamarcq.fr

## ARRETE MUNICIPAL 2022/13T. du 18 février 2022

### RESTRICTIONS DE CIRCULATION ET INTERDICTION DE STATIONNEMENT

**Rue Nationale  
(travaux d'assainissement)**

Nous, Maire de la Commune de Pont-à-Marcq

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Pénal

Vu le Code de la Route

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière

Vu la demande en date du 16/02/2022 formulée par la Société DELCROIX TP – 106 Rue de Hauterive 59199 BRUILLE SAINT AMAND ([g.scimia@delcroix-tp.fr](mailto:g.scimia@delcroix-tp.fr) tel : 0619653211) agissant pour le compte de la société NOREADE 37 Rue d'Estienne d'Orves, 59146 Pecquencourt

**Considérant** la nécessité de réaliser des travaux d'assainissement sur la Rue Nationale,

**Considérant** qu'il convient par mesure de sécurité publique et pour protéger le chantier de procéder à des restrictions de circulation et à une interdiction du stationnement au droit des travaux.

### ARRETONS

**Article 1 – La circulation et le stationnement des véhicules, sauf véhicules de service, de secours et de gendarmerie, seront réglementés à compter du lundi 28 février 2022 et jusqu'au vendredi 15 avril 2022 inclus, sur diverses portions de voirie de la Rue Nationale en fonction du calendrier prévisionnel suivant :**

- **PHASE 1 : du lundi 28 février 2022 au lundi 07 mars 2022**  
Rue Nationale, côté impair, portion comprise entre le n°151 et le Pont de la Marque
  - Stationnement interdit
  - Demi-chaussée avec alternat par feux tricolores
  - Interdiction de circulation PL
  
- **PHASE 2 : du lundi 07 mars 2022 au lundi 21 mars 2022**  
Rue Nationale, côté pair, portion entre le Pont de la Marque et le n°138
  - Stationnement interdit
  - Demi-chaussée avec alternat par feux tricolores
  - Interdiction de circulation PL
  
- **PHASE 3 : du lundi 11 avril 2022 au vendredi 15 avril 2022**  
Rue Nationale, côtés pair et impair, dans le prolongement de la Rue de la Planque
  - Stationnement interdit
  - Demi-chaussée avec alternat par feux tricolores
  - Interdiction de circulation PL

**Article 2 – L'interdiction de stationner et les restrictions de circulation sus énoncées feront l'objet d'une signalisation conforme à la réglementation en vigueur.**

...../.....

**Article 3** – La circulation des poids-lourds dans la traversée de la commune sera déviée localement par la RD549 Contournement Nord-Est de Pont-à-Marcq.

**Article 4** - La pose et la maintenance de la signalisation routière seront à la charge de la Société DELCROIX TP laquelle s'assurera de la remise en état du domaine public.

**Article 5** - Les droits des riverains demeureront réservés en ce qui concerne le libre accès à leur domicile.

**Article 6** – Le présent arrêté sera affiché de façon lisible et facilement consultable à différents endroits du chantier.

**Article 7** - Monsieur le Directeur Général des Services  
Madame la Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Pont-à-Marcq  
Monsieur le responsable de la société NOREADE à Pecquencourt  
Monsieur le responsable de la société DELCROIX TP à Bruille Saint Amand  
Monsieur le Commandant du SDIS 59 Groupement 3 (Service prévisions)  
Sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Le Maire, Sylvain CLEMENT**

**L'ADJOINT DÉLÉGUÉ**

